

WIZERNES



Réuni le 13 Novembre 2017 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -

- Constitution d'un Groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives -

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CAPSO, portant sur les fournitures administratives, et approuve la convention constitutive du groupement, désignant la commune de Quiestède coordonnateur et l'habilitant à signer et à notifier les marchés. Le Maire ou l'adjoint aux finances est autorisé à signer ladite convention. Monsieur Yves SACÉPÉ et Madame Pascale NEYRINCK sont désignés représentant titulaire et suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement.

- Transfert des écoles d'enseignement artistique -

Suite à la création de la CAPSO au 1^{er} Janvier 2017, le Maire est autorisé à signer un avenant aux conventions de mise à disposition gratuite passées avec la CASO, d'une part du bâtiment situé rue François Mitterrand pour l'école de musique, et d'autre part de la salle de danse du groupe scolaire Lévy Ullmann - Perrault pour la danse, afin de permettre à la nouvelle intercommunalité d'exercer ses compétences.

- Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes -

Le Conseil Municipal, sans observation ni remarque, prend acte du rapport présenté sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer entre 2011 et 2016, ainsi que la réponse qui y a été apportée en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières.

- Délégation de signature -

Il est décidé de donner délégation à la responsable des services, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'autoriser à signer les bons de commande d'un montant inférieur à 200 € H.T.

- Horaires d'ouverture de l'accueil de la Mairie -

Le Conseil, considérant la diminution de la fréquentation du public suite à la mise en place du nouveau système de délivrance des cartes d'identité, décide de ne plus ouvrir la mairie au public le mercredi après-midi. A compter 1^{er} Janvier 2018 les bureaux de la mairie seront donc ouverts au public selon les horaires suivants :

Lundi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 18 h 00
Mardi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 30 - 12 h -
Jeudi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 17 h 00

PERSONNEL

- Régime Indemnitaire -

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018 qui se compose de deux parties, une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Il fixe également les montants maximums à percevoir pour chacun des agents titulaires et stagiaires des cadres d'emplois concernés : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, ATSEM, adjoints techniques et agents de maîtrise, lesquels sont répartis en plusieurs groupes.

URBANISME

- Droit de préemption urbain -

Dans le cadre du projet de réalisation d'un ensemble immobilier réservé aux personnes âgées et à la construction d'une maison médicale, il est décidé du principe de faire usage du droit de préemption urbain en cas de mise en vente de 3 parcelles cadastrées XD 106, XD 107 et XD 201 d'une contenance respective de 661 m², 252 m² et 167 m².

FINANCES

- Taxe d'aménagement -

Le Conseil Municipal, donne son accord à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, compétente en matière de PLU, pour instituer la taxe d'aménagement en lieu et place de la commune de Wizernes.

- Services Publics -

Il est décidé de majorer d'environ 1 % les tarifs des différents services publics : location des salles communales, concessions funéraires, concessions en columbarium, concessions en cavurnes, droits de place, (sauf pour le marché) à compter du 1^{er} Janvier 2018.

- Bibliothèque du Pays de Saint-Omer -

Le Conseil Municipal décide de solliciter de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, l'attribution de l'aide financière mise en place pour toutes les bibliothèques de l'intercommunalité appartenant au réseau, allouée sous forme d'un fonds de concours pour les acquisitions de documents, à hauteur de 50 %.

- Garantie d'emprunts -

Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt de 655 000 € contracté par COPRONORD HABITAT SCIC HLM et destinés à financer la construction de 4 logements en PSLA, résidence du Val de Wisques.

- Ouragan IRMA - Fonds de soutien de l'Association des Maires du Pas-de-Calais -

Il est décidé d'abonder de 1 000 € le fonds de soutien créé par l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais, afin d'aider à la reconstruction des équipements publics des territoires les plus en difficultés de Saint Barthélémy et Saint Martin, suite au passage de l'ouragan IRMA.

- Subventions -

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'Association de Tennis de Wizernes, en remboursement de la dépense qu'elle a engagée pour l'organisation des NAP pendant l'année scolaire 2016-2017.

- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -

Le conseil municipal adopte le rapport présenté reprenant les modalités d'évaluation des charges transférées et la fixation des attributions de compensation des communes, concernées par le transfert de nouvelles compétences de la CAPSO.

- Biens communaux -

Le véhicule Clio immatriculé 9038 WQ 62 n'étant plus en état de rouler, il est décidé de le désaffecter et de le vendre à un ferrailleur, au prix du cours du jour de la ferraille. Toutefois ce véhicule étant équipé de 4 pneus neige, l'offre de rachat de 135 € proposée par un personnel communal est acceptée.

- Politique de redynamisation des centres villes de la CAPSO -

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la participation financière de la commune, au soutien financier mis en place par CAPSO dans le cadre des travaux d'aménagement et d'accessibilité des commerces.

- **Restaurant scolaire** -

Le Conseil porte à 8,50 € le prix des repas pris à la cantine municipale par les animateurs de l'association des restaurants du cœur, lors de leurs réunions de préparation.

- **Amortissement du parc locatif** -

Il est décidé de fixer à 40 ans la durée d'amortissement des biens inscrits au compte 2132 (immeuble de rapport) de l'inventaire de la Commune, étant précisé que la pratique de l'amortissement sera effective à compter de l'année 2018.

- **Jumelage des communes de Wizernes/Hallines et Ensdorf** -

Dans le cadre du déplacement d'une délégation des conseils municipaux de Wizernes et d'Hallines à Ensdorf à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du jumelage en Août 2017, il est décidé de réclamer la somme de 630 € à la Commune d'Hallines, correspondant à sa participation au transport.

- **Décisions modificatives** -

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget général.

- **Intervention des agents communaux pour le compte de tiers** -

Le conseil municipal fixe les coûts horaires des agents communaux à réclamer en fonction des jours et horaires, lors de leurs interventions pour le compte d'un tiers, ou en reprise d'un désordre causé par un tiers, et décide de répercuter aux administrés le coût facturé TTC à la Commune par le ou les fournisseurs ou prestataires de service.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur LYPS informe les conseillers des manifestations à venir, à savoir le défilé du dimanche 19 Novembre à l'occasion de la Sainte Cécile et la remise de la médaille régionale, départementale et communale à plusieurs conseillers municipaux le 7 Décembre.

Madame NEYRINCK fait part de l'organisation du Téléthon sur la commune pendant la période du vendredi 1^{er} Décembre au samedi 9 Décembre.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

- Le problème du stationnement des poids lourds dans le secteur des hauts de Wizernes et le sens de circulation des véhicules,
- Le fonctionnement du panneau d'informations lumineux,
- Le sur éclairage des passages piétons la nuit,
- Le manque de ligne Mouvéo sur le territoire de la commune de Wizernes,
- Les désagréments occasionnés à l'ancien cimetière par la présence d'un sapin.

Le Maire,



Daniel HERBERT

